

Janvier  
2021

# LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

Bulletin  
Municipal  
**SORMONNE**

**QU'EST-CE-QU'UNE ANNÉE SINON LE VOLUME INFINI D'UNE PINCEE DE SECONDES ?**



Bulletin Municipal – Janvier  
2021

**1 Sommaire**

**2 Edito**

**3 - 4 mot des élus**

**5 L'état civil**

**Les événements :**

**6 baptêmes républicains**

**7 11 novembre**

**8 -10 Illuminations**

**11 -12 les sapins**

**13 départ Nicolas**

**14 Journée test**

**L'école**

**15 atelier floral**

**16-17 le père Noël**

**Les travaux :**

**18 aménagement salle du conseil**

**19 rue de la fontaine**

**20 sanitaires école**

**21-25 l'assainissement**

**26 place de l'église**

**Les informations diverses :**

**27 - 28 la station d'épuration**

**29 info**

**30 association foncière**

**31 autorisation d'urbanisme**

**32 la recette de Valérie**

**33 mots-mêlés**

**Les conseils municipaux :**

**34-41**

**42 Vie pratique**

François DENEUX  
Maire de Sormonne



Chères sormonnaises,  
Chers sormonnais,  
Chers amis,

Dans ce contexte sanitaire particulier, nous avons décidé de faire un petit sormonnais supplémentaire afin de garder le contact avec vous. Nous sommes attachés à vous proposer les informations sur les projets et la vie communale tout en mettant en avant la vie associative et locale, tout cela au service du vivre ensemble, pour renforcer la qualité de vie et promouvoir notre belle commune de Sormonne.

Ces documents écrits ont toute leur place dans la relation entre les élus et les habitants, un exemplaire est distribué dans chacun des foyers. Le site internet de la commune et la page Facebook, très utiles, et plus instantanés, complètent l'info. Ils vous présentent les manifestations, permettent la diffusion d'informations brèves ou urgentes, rappellent les activités et les fêtes proposées par la commune et les associations.

Nous sommes une petite commune, attractive avec une vie locale. C'est pourquoi ces outils de communication sont essentiels pour vous et pour tous ceux qui de loin s'intéressent à la vie de Sormonne.

**N'hésitez pas à participer à tous ces bons moments sportifs, culturels et conviviaux proposés par nos dynamiques associations et par la commune.**

L'année 2020 aura été une année difficile pour notre équipe municipale comme pour l'ensemble de la population, toutefois nous nous sommes attachés à ne perdre aucune minute dans la réalisation de nos projets.

Vous pourrez constater dans ce numéro les nombreux investissements réalisés ou en cours de réalisation.

Nous avons également maintenu tous les services pendant ces périodes difficiles que ce soit pour la mairie ou pour l'école et j'en profite pour remercier l'ensemble des employés de la commune et du syndicat scolaire pour leur implication et leur présence permanente.

Pour 2021, deux d'entre eux nous quittent. En effet, Nicolas rejoint au 01 janvier les équipes du Conseil Départemental et Sophie au 01 mars prend la responsabilité du secrétariat de la commune d'Aiglemont. Des promotions amplement méritées. Nous nous attachons à les remplacer au plus vite et les entretiens d'embauche sont en cours.

Je vous souhaite à tous une bonne année.

Je vous rappelle que nous restons disponibles pour vous recevoir et échanger si besoin.

Je vous assure de tout mon engagement.

Amicalement,

François DENEUX

# LE MOT DES ELUS



*« Je vous souhaite une année 2021 pleine de bonheur, de santé et de belles surprises. Des jours ensoleillés dans le ciel mais aussi dans votre cœur. »*

**François DENEUX**

*« Meilleurs vœux, santé et bonheur pour 2021 »*



**Jean-Luc SONZOGNI**



*« Meilleurs vœux 2021, que l'ensemble de vos souhaits se réalisent, que cette nouvelle année vous apporte la tranquillité, le bonheur et la joie de vivre dans notre beau village. »*

**Bruno LEHEUTRE**

*Que cette nouvelle année 2021 vous apporte des sourires pour chasser la tristesse, de la confiance et du courage pour continuer à avancer, joie, bonheur, santé... Bonne année à tous.*

**Patrick JENNEPIN**



*« Je souhaite aux sormonnais ainsi qu'à leurs proches une bonne et heureuse année 2021. Prenez soin de vous. »*

**Jérôme ANTOINE**

*« Je vous souhaite ainsi qu'à tous vos proches une bonne année et une bonne santé pour 2021. Prenez soin de vous et à bientôt. »*

**Stéphane CANARD**



*« Que 2021 vous apporte de l'Amour. Portez votre masque et portez-vous bien. »*

**Christine DONGE**

*« Mes chers sormonnais (es), je tenais à vous présenter mes meilleurs vœux 2021 (santé, prospérité). Que cette nouvelle année soit pour vous et votre famille remplie de bonheur afin d'oublier une année 2020 si morose. »*

**Romain GAVAZZI**



*« Je souhaite une bonne année et une bonne santé à tous les sormonnais avec des perspectives positives pour 2021. »*

**Eric LEBLANC**

*« Vivre l'instant présent, savourer les petits bonheurs du quotidien, prendre soin de ses proches, de la nature, autant de vœux, de moments que je vous souhaite pour cette nouvelle année 2021. »*

**Nicole LINGAT**

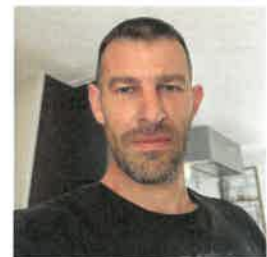


*« Laissez le passé derrière vous. Droit devant un nouveau commencement !  
Très bonne année à tous et gardons le moral ! »*

**Valérie MAURICE**

*«Meilleurs vœux, santé et bonheur pour 2021»*

**Steve PIART**



*« L'an 2020 restera pour une majorité d'entre nous un an « foiré » ! Oublions vite cet épisode et faisons place à l'optimisme. Soyons positifs et souhaitons que 2021 sera une « Bonne année ». »*

**Patrice RABIN**

*« L'expression et la santé surtout n'aura jamais été aussi propice. Je souhaite également que la vie associative, culturelle, ainsi que que les rapports humains soient plus riches en 2021 que l'année précédente. »*

**Yoann VANZELLA**



## Les naissances :

- Thélyo PARENT FAUCHART, né le 18 octobre de Jonathan PARENT et Adeline FAUCHART
- Joana GAILLOT, née le 03 décembre 2020 de Marc GAILLOT et Mylène FURLAN



## Les mariages :

Aucun



## Les PACS :

Aucun

## Les décès :

- Annie BÉGLOT veuve FAY, décédée le 20 septembre 2020
- Claude ELOY veuve LELONG, décédée le 09 décembre 2020



## Les nouveaux habitants :

- Julien PIERROT au 3 bis ruelle Edmond DETRAU
- Marc GAILLOT et Mylène FURLAN au 7 place de l'église
- Elodie BEDIOUNE au 9 rue Irénée Carré



## LES EVENEMENTS

Le samedi 10 octobre, François Deneux maire de Sormonne a célébré le baptême républicain de Mathilda fille de Stéphaney et Yoann Vanzella, Conseiller municipal.



Le samedi 24 octobre, Bruno Leheutre adjoint au maire a célébré le baptême républicain de Nina fille de Rosa et Romain Gavazzi, Conseiller municipal.



## Cérémonie du 11 novembre



Encore une fois, cette cérémonie du 11 novembre 2020, destinée à commémorer la signature de l'Armistice de 1918, a été chamboulée par la pandémie de coronavirus.

Le dépôt de gerbe aux monuments aux morts organisé par la municipalité s'est déroulé dans un format restreint.

Le maire, l'ensemble du conseil municipal et le porte-drapeau ont participé à ce moment de mémoire, dans le respect des mesures de distanciation.

Discours en hommage au soldat inconnu. Appel aux morts pour la France et dépôt de gerbe suivi par une marseillaise A capella par l'ensemble du conseil.

Un fort moment d'émotion !!





## Sormonne s'illumine

Dans un contexte morose compte tenu de la crise sanitaire, un grand merci à tous les habitants qui ont illuminé leur maison pour les fêtes de fin d'année.



# LES EVENEMENTS



# LES EVENEMENTS



D'autres maisons ont été décorées, mais après notre séance photo. C'est pourquoi elles n'apparaissent pas ici.

Un grand merci à tous ces habitants qui ont donné un peu de plaisir dans ce contexte difficile.

## Mon beau sapin roi des forêts

Cette année encore, un sapin a été offert par la commune aux habitants en ayant fait la demande. L'objectif était de décorer l'extérieur de son habitation afin d'égayer le village pendant les fêtes.

L'opération a une nouvelle fois été une réussite !  
Voici un échantillon des décorations sormonnaises.



# LES EVENEMENTS



## Nicolas quitte la commune après 17 ans de bons et loyaux services.

Nicolas a œuvré pendant toutes ces années au service de notre commune. L'entretien des espaces verts, les tontes, l'élagage mais aussi l'entretien des bâtiments, de l'école, de la Mairie, des logements communaux, de notre nouvelle station d'épuration etc, n'avaient plus de secret pour lui. Touche à tout, il intervenait efficacement pour divers travaux de plomberie, d'électricité, de maçonnerie, de placo et de peinture, ce qui a permis à notre commune d'économiser régulièrement grâce à ses connaissances, l'intervention d'un professionnel. Bien connu de la population, il entretenait avec elle des relations sympathiques et conviviales.



Mardi 22 décembre, dans le respect des gestes barrière, Mr François Deneux le Maire et ses adjoints ont organisé une réception en l'honneur de Nicolas. Etaient présents ses collègues de travail qui ont tenu à participer à cette cérémonie, Mr le Maire a évoqué, le parcours de Nicolas pendant ses dix-sept années et lui a souhaité bonne chance dans ses nouvelles fonctions

Agent technique territorial Nicolas quitte notre commune pour un poste au Conseil Départemental, affecté à un nouveau service d'entretien des bâtiments.

## Mardi 22 décembre, Tests COVID à Sormonne

Nous sommes l'un des départements de France le plus touché avec plus de 210 cas pour 100000 habitants (décembre 2020)



C'est à l'initiative de Sophie et Émilie, les Infirmières de Sormonne et en collaboration avec la mairie, qu'un dépistage COVID 19 par test PCR gratuit a été organisé dans la salle des fêtes du village. L'opération était programmée le mardi 22 décembre de 16h00 à 18h00 et c'est à 19h00 que le dernier candidat a été testé.



144 personnes ont été testées. C'est grâce à l'organisation mise en place et l'efficacité de Sophie et Émilie nos deux infirmières que ces tests ont pu avoir lieu dans les meilleures conditions sanitaires. La Mairie a apprécié cette volonté de proposer aux Sormonnaises et Sormonnais ce dépistage afin de lutter au mieux contre cette pandémie qui nous touche. L'ensemble du conseil municipal les remercie pour cette belle initiative.

Cabinet infirmier N° tel : 03 24 40 16 05  
Sophie PIERRET  
Émilie LESUR  
44 rue Irénée CARRE 08150 SORMONNE

## **ATELIER FLORAL A L'ÉCOLE**

L'association "Les Amis de l'École" a participé au financement d'un atelier Floral sur les 2 sites de Sormonne et d'Harcy.

En effet le fleuriste "AUX JARDINS SECRETS " de Mohon est venu aider les enfants à réaliser de jolies compositions de fleurs !

Voici les compositions réalisées par les élèves et selon les niveaux !



A Sormonne les petite, moyenne et grande sections.



Sur Harcy les CE1-CE2 un centre de table bougie.



Les CM1/CM2 une couronne de Noël à notre façon.

**Merci pour cette agréable journée appréciée de tous !**



## **VISITE DU PERE NOEL A L'ECOLE**

Une sacrée surprise en ce dernier jour d'école pour tous les enfants, que cette arrivée au cœur de la cour ! Surpris par le bruit des sabots de l'âne, les élèves et leur professeur ont rapidement mis le nez dehors.

Ainsi, dans les 2 cours d'école des CM2 aux petites sections de maternelle, s'est effectué le cérémonial de la distribution des cadeaux et des chocolats.

Tous les enfants ont été fascinés par cette rencontre magique !

Pandémie oblige, ils sont tous restés sur le pas de la porte ouvrant de grands yeux !!



**CLASSE DE CE1/CE2**



**CLASSE DE CP/CE1**



**CLASSE DE CM1/CM2**



**A SORMONNE AVEC LES PETITS**



**CLASSE DE MOYENS/GRANDS**

**Les Amis de l'Ecole ont offert pour les enfants sages du RPI des bonbons et chocolats de Noël !**

## Aménagement de la salle du conseil



Après la rénovation des peintures de la salle du conseil, qui nous le rappelons a été réalisée par les élus, celle-ci a reçu courant septembre un nouveau mobilier.

Equipée depuis de nombreuses années, de tables peu fonctionnelles et de chaises de récupération de la salle des fêtes, les conditions de travail et de réception étaient de mauvaises qualités.

Ce nouveau mobilier, plus design et surtout plus adaptable, permet d'obtenir de très bonnes conditions de travail pour les réunions des membres du conseil, des commissions, du syndicat scolaire, mais également la réception des habitants lors de RDV avec le maire et/ou les adjoints.

Les tables sont sur roulettes et rabattables, ce qui permet lors des

cérémonies de mariage, PACS ou baptêmes républicains, d'éviter les grands déménagements !! Ainsi nous pouvons accueillir les habitants et leurs invités dans de meilleures conditions.

Ce mobilier a été acheté chez Io Buro (ex Bureau Center) Avenue Charles Boutet à Charleville

## Travaux rue de la Fontaine



Mi-octobre, en collaboration avec la FDEA (Fédération départementale d'électricité des Ardennes) qui assure la maîtrise d'œuvre, la commune entreprend les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension, de communications électroniques, et la mise en place de l'éclairage public dans la rue de la Fontaine.

C'est la Sté SCEE qui durant quelques semaines réalise ces travaux.

La circulation se fait en alternance avec mise en place de feux tricolores.

Ces travaux entrent dans le cadre du projet de réfection des trottoirs et de la voirie prévu sur l'année 2021 en collaboration avec le Conseil Départemental.

Plan de financement prévisionnel

### **Dissimulation du réseau électrique :**

Montant des travaux : 25 808 € HT

Subvention FDEA 75%

Autofinancement commune : 6452 € HT

### **Dissimulation réseaux communications :**

Montant des travaux : 27 902 € HT

Autofinancement commune : 27 902 € HT

### **Eclairage public :**

Montant des travaux : 21 915 € HT

Subvention FDEA 60%

Autofinancement commune : 8766 € HT



## Travaux des sanitaires de l'école



Les toilettes de l'école maternelle étaient devenues vétustes : fuites de tuyauterie, supports de chasse d'eau rouillés, cuvettes fissurées.

Il était nécessaire d'engager des travaux de rénovation pour le confort des tous petits

C'est chose faite, les chasses ont été remplacées par des boutons poussoir en inox

les cuvettes ont été changées et des séparations ont été posées. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise René Didier.



## Assainissement collectif, suite des travaux



Mi-septembre, les travaux ont repris dans la rue du Culot avec la pose de la canalisation centrale et des tampons de branchement.

La dureté du sol a nécessité l'utilisation permanente du marteau piqueur, rendant la progression difficile.

La profondeur de la tranchée atteint plus de 3 mètres.



Une déviation est mise en place pour se rendre à Murtin par la route de Rouvroy et la route de Wartigny.

Fin septembre, le dernier regard du programme d'assainissement est posé !! La zone 5, dernière du nom, est enfin terminée.

Merci aux habitants du secteur d'avoir supporté la poussière due à une sécheresse exceptionnelle.



Dans le même temps, les branchements du grand lotissement sont également terminés.

Début octobre, le temps a littéralement changé et nous sommes maintenant passés sous le régime des pluies diluviennes, les travaux se poursuivent avec le raccordement de la ruelle de la Fonderie sur le réseau général.

Après cette ultime opération, tous les secteurs de la commune sont définitivement branchés sur le nouveau réseau d'assainissement collectif après deux ans de travaux.

Les contrôles sont alors effectués par la société SATER, ce qui permettra après les résultats de passer à l'étape de réfection de la voirie.

La première équipe ainsi libérée, passe maintenant sur les branchements des particuliers, dans la ruelle du Biquet dans laquelle le réseau collectif avait déjà été posé en attente lors de sa réfection, il y a quelques années.

La seconde équipe, quant à elle, investit la rue Irénée Carré, pour entamer les branchements de la zone 3.

A noter que sur la même période, la Sté Dossot avec la participation de la SOGESSAE, effectue la première révision des pompes de relevages sur la route d'Ham les moines et au Paquis. En effet la commune a signé un contrat d'entretien des pompes biannuel. Ceux-ci se feront en mars et en octobre de chaque année, afin de préserver la durée ce matériel.





Mi-octobre, les deux équipes de la Sté Poncin sont maintenant mobilisées sur les déconnexions des habitations, les chantiers se font place de l'église et rue du Métier.

Sur la même période, la Sté LOREAT effectue les contrôles de la station d'épuration, avec des analyses sur les eaux usées, avant et après traitement afin d'en établir la conformité de fonctionnement. Les résultats nous sont parvenus mi-décembre et la station est déclarée conforme...

Fin octobre, suite aux résultats des contrôles sur les canalisations, deux anomalies sont détectées sur le réseau principal, rue de la Fontaine et rue du Culot, les réparations sont aussitôt réalisées par l'entreprise Poncin et la contre-expertise par la Sté SATER valide la conformité.







En novembre, la Sté Poncin procède à quelques réfections de bordures de trottoir rue du Culot avant la réfection de la voirie.

Les déconnexions continuent ruelle du Moulin et rue du Paquis.

Dans le même temps, la Sté SATER effectue les contrôles de conformité des branchements chez les particuliers dans le grand lotissement.

Mi-novembre, la Sté Eiffage, en collaboration avec le Conseil Départemental, réalise la réfection totale de la rue du Culot à partir de la ruelle du Moulin jusqu'au pont de Murtin. Grattage de l'enrobé actuel avant la pose d'une couche de bitume.





Début décembre, les deux équipes de la Sté Poncin réalisent maintenant les branchements autour de la place du Paquis et rue de la Fontaine.

Mi-décembre, les entreprises se mettent en veille jusqu'au 14 janvier 2021.

A cette date, il ne reste plus qu'une vingtaine de maisons à raccorder.

Fin décembre, le débordement subit de la Sormonne suite à des pluies diluviennes, submerge la station de pompage du Paquis, les Sté Dossot et SOGESSAE doivent intervenir pour un nettoyage et une remise en service. Cet incident nous permet d'analyser la nécessité de rendre étanche certains regards de la zone inondable.

## Travaux place de l'église

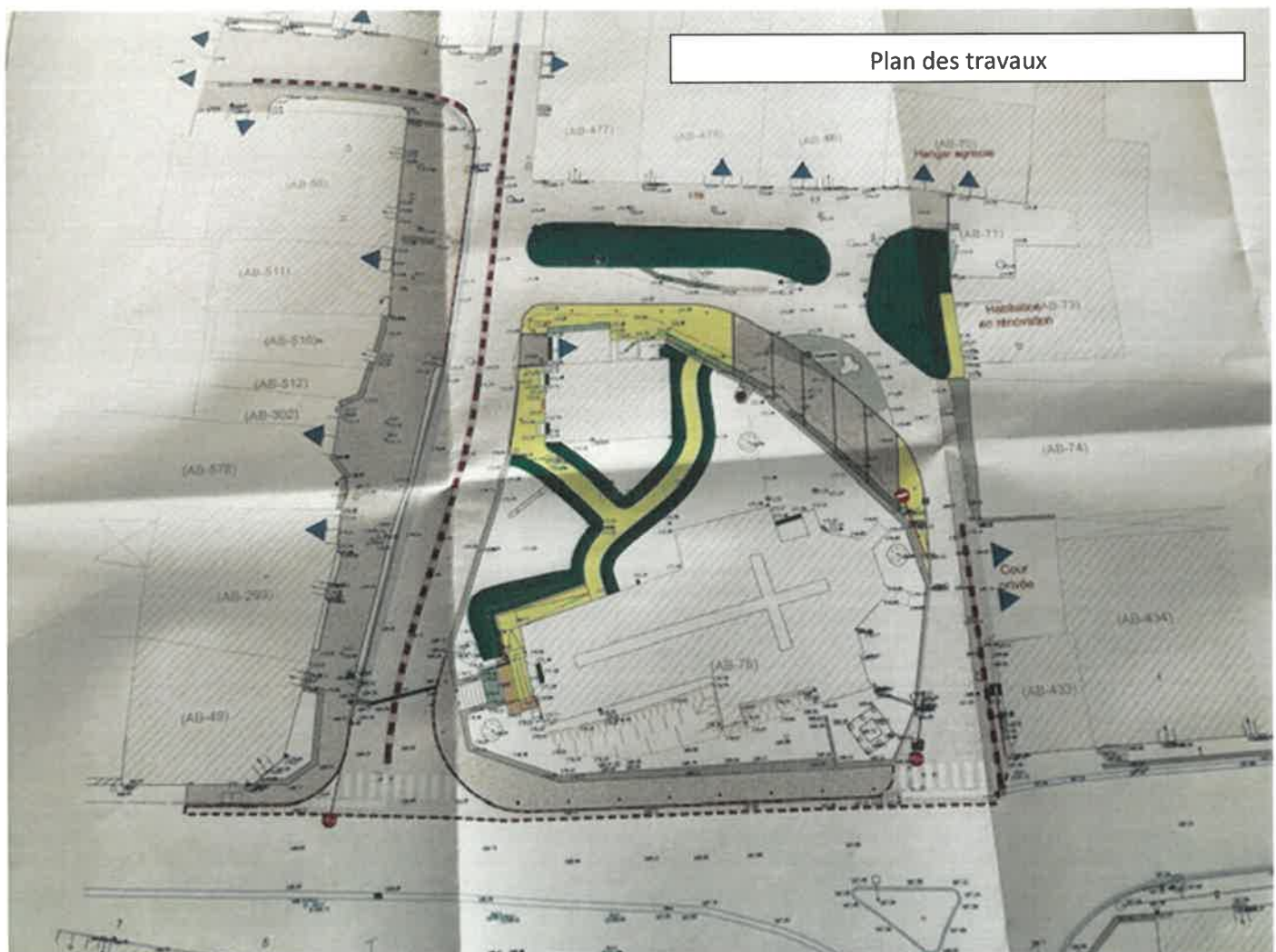
Maintenant que l'assainissement touche à sa fin, la commune va entreprendre d'importants travaux de réfection de voirie.

Après la rénovation totale du lotissement Vériapré en 2019, c'est au tour de la place de l'église et de la ruelle Rénaux. Les études ont été confiées au cabinet Dumay et le projet a été présenté le 14 octobre, lors d'une réunion en mairie, aux habitants de ce quartier.

Ce projet intègre également le changement de la canalisation d'eau potable, les branchements de compteurs d'eau en extérieur, la canalisation des eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux électriques et télécom, la régulation du stationnement, la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite et l'aménagement des espaces verts.

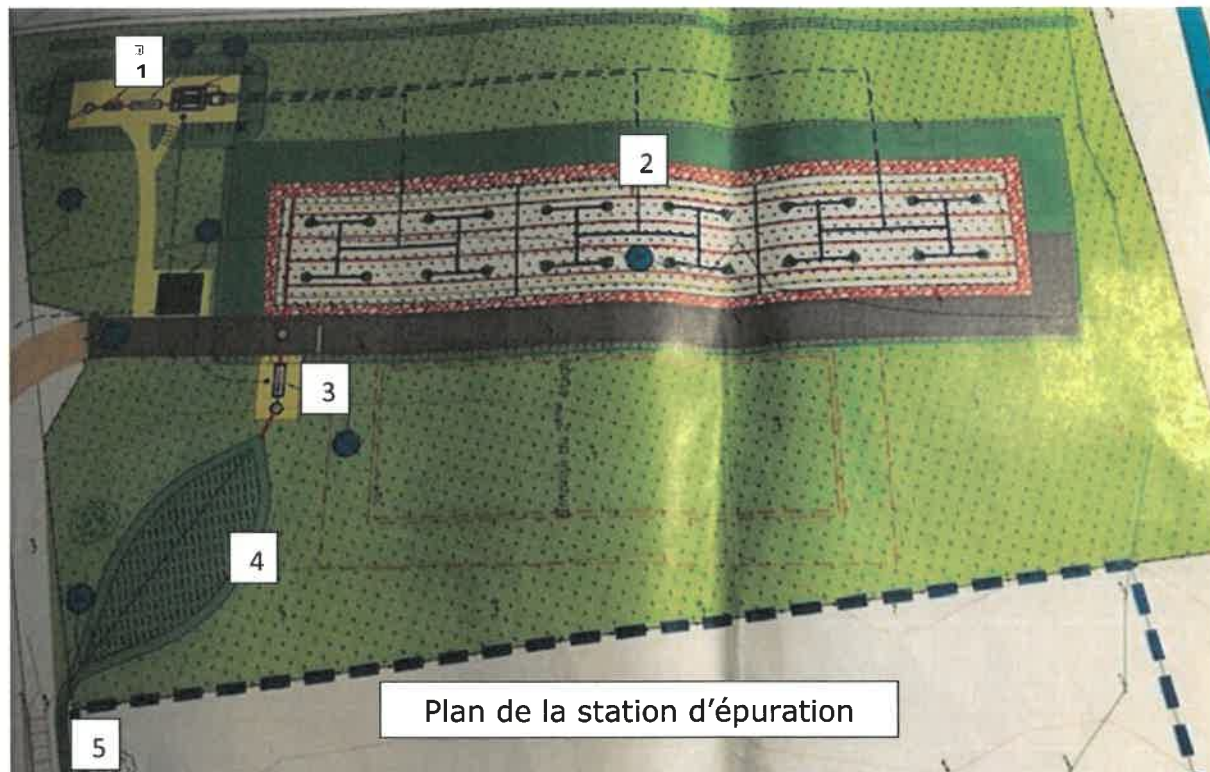
Le 19 novembre, le conseil municipal a validé le projet, le lancement de l'appel d'offre et les demandes de subventions (DETR, Région et Communauté de communes)

Le 27 novembre l'appel d'offre est publié avec un délai de fin des candidatures au 14 janvier.



## La station d'épuration de Sormonne : comment ça marche ?

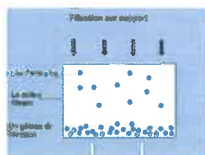
La station d'épuration fait partie du cycle artificiel de l'eau, elle permet de nettoyer l'eau que nous avons utilisée pour nos activités quotidiennes avant de la renvoyer au milieu naturel d'où elle a été prélevée.



- 1 Zone technique (arrivée des eaux usées, comptage des effluents et alimentation des bassins)
- 2 Bassins de traitement
- 3 Comptage de sortie des effluents traités
- 4 Mare végétalisée
- 5 Fossé d'infiltration



A l'intérieur des bassins :  
2 actions dépolluantes



### La filtration :

Une partie de la pollution est retenue à la surface du bassin



### L'action des bactéries :

Les bactéries, présentes naturellement dans l'eau et fixées sur les racines des roseaux et les granulats, dégradent la pollution des eaux usées

## Le rôle du roseau ?



Le roseau perce la couche de boue et « fixe » les bactéries autour des rhizomes

Contrairement aux idées reçues, le roseau n'élimine pas directement la pollution des eaux usées. Néanmoins, son rôle est très important dans le bon fonctionnement d'un bassin de station d'épuration.

En effet, il a la double fonction de :

- 1- Fixer autour de ses racines (appelées rhizomes) un ensemble de bactéries permettant de dégrader la pollution des eaux usées.
- 2- Percer la couche de boue qui se forme à la surface du filtre. Le roseau favorise le passage de l'eau à travers le filtre et évite tout colmatage.

Tous les ans, à l'automne, le roseau se fane. Sa couleur vire au brun et il est temps de le couper, c'est une grande opération d'entretien annuel qu'on appelle le « faucardage ». Les tiges des roseaux sont coupées à 20 cm au-dessus de la surface du filtre et sont évacuées. A la sortie de l'hiver, les roseaux repoussent

La première opération de faucardage pour la station de Sormonne aura lieu à l'automne prochain.



Les roseaux en période estivale

Les roseaux en période hivernale



## INFO IMPORTANTE ASSAINISSEMENT



Les stations de relevage de la route d'Ham les moines et du Paquis sont tombées en panne à plusieurs reprises ces derniers mois, avec comme impact la stagnation des eaux usées dans les canalisations et les regards.

Fort heureusement, le système d'alarme a bien fonctionné et a ainsi permis aux élus d'intervenir rapidement à chaque fois pour la remise en fonction.

**Néanmoins le constat est affligeant : certains habitants ne respectent pas le réseau d'assainissement et y jettent de nombreuses lingettes, mais aussi des objets pour le moins insolites : serpillère, tube de maquillage, morceaux de tissus et plus surprenant : une spatule !!!!!**

Tous ces actes d'incivilité risquent d'endommager fortement les pompes, ce qui aurait un impact immédiat sur le prix de la redevance d'assainissement.

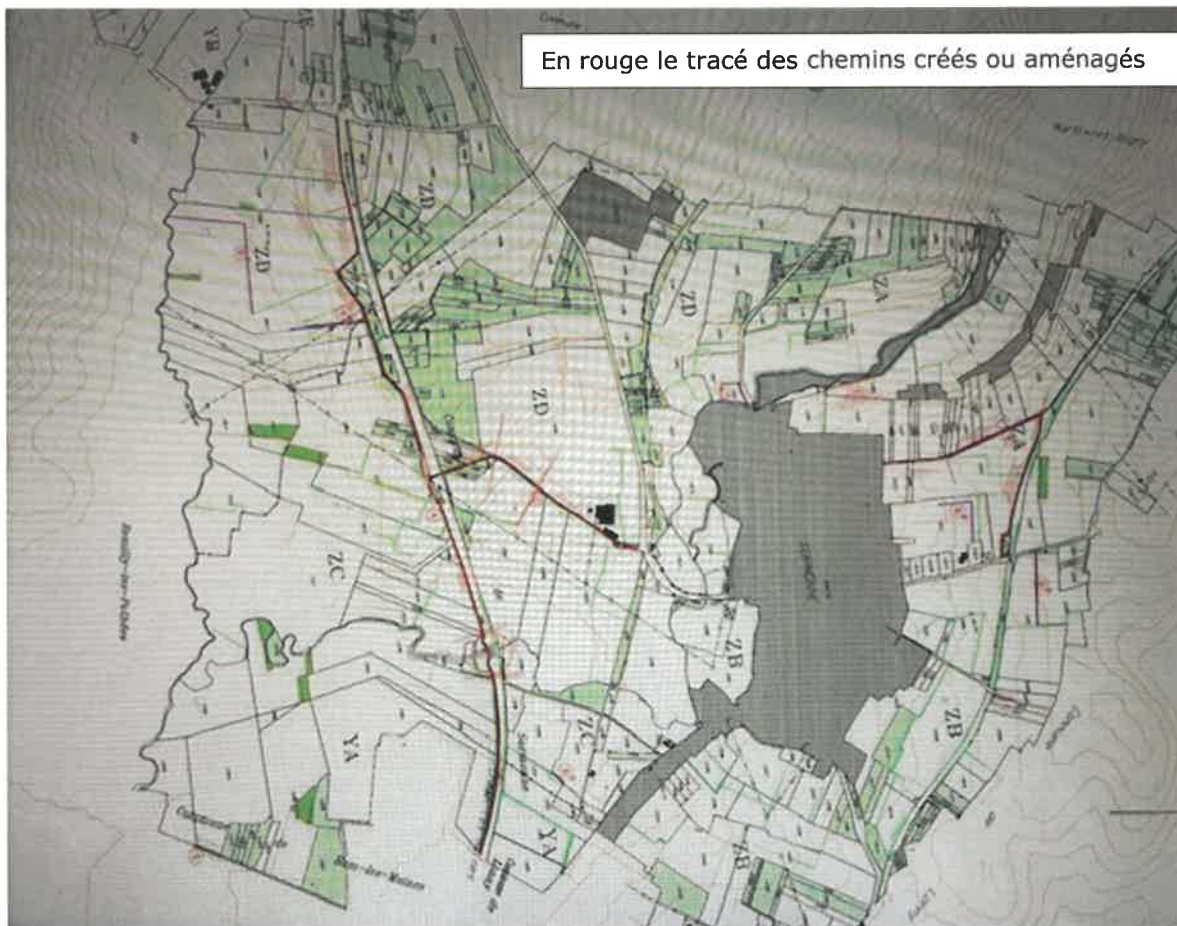
***Merci de ne rien jeter dans le réseau.***



## Travaux sur les chemins par l'Association Foncière de Murtin Bogny, Sormonne et Remilly les Pothées

Dans le cadre du remembrement qui découle de la réalisation de l'autoroute A304, il est nécessaire de procéder à l'aménagement des chemins ruraux pour permettre l'accès des nouvelles pâtures aux agriculteurs et propriétaires.

Pour cela, une association foncière regroupant les propriétaires des zones concernées a été créée et la propriété de certains chemins communaux lui a été transférée.



Le projet a été confié au cabinet Dumay et le marché d'un montant de 300 000 € a été attribué à l'entreprise de travaux publics Colas. Ces travaux sont subventionnés en partie par le Conseil Départemental, le reste étant à la charge des propriétaires fonciers.

Ce projet comprend sur notre commune :

- la création d'un nouveau chemin avant l'ancien poste SNCF (chemin d'Harcy) qui rejoindra le chemin de Taillefer.
- la rénovation du chemin de la ferme Colas jusqu'au pont SNCF.
- la rénovation du chemin qui longe la voie SNCF des deux côtés.
- la rénovation du chemin de la fontaine de Pussemaux
- la plantation de haies

Les travaux ont débuté fin novembre pour une période de deux à trois mois.

## Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont désormais réalisables en ligne

Le ministère de la Transition écologique a mis en ligne un nouveau dispositif donnant la possibilité de constituer sur internet un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux).

Ce service vous permet d'être guidé au plus près dans vos besoins pour constituer un dossier complet intégrant l'ensemble des pièces complémentaires attendues. L'objectif est de réduire les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à ce type de demande.

Pour cela vous devez vous rendre sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) :

- Soit en tapant dans votre moteur de recherche: assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme
- Soit en tapant l'adresse complète :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>. The page title is "Téléservice : Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme" and it is from the "Ministère chargé de l'urbanisme". The main content describes the service's purpose and lists five steps for the process. A warning box states that the service does not work on Internet Explorer 11. A blue button labeled "Accéder au service en ligne" is visible at the bottom.

Portail de la Gestion P... e-manoàte messagerie.p... URSSAF MaJDC CAF Etudiant

### Téléservice : Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme

Ministère chargé de l'urbanisme

Ce service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
5. Si votre commune est raccordée, vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public. Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard.

▲ Attention : la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.

Accéder au service en ligne

Il faut alors se connecter avec vos identifiants franceconnect ou créer un compte afin d'accéder au dossier.

Une fois votre dossier complété avec les pièces nécessaires vous pourrez l'imprimer et le déposer en mairie.

A terme, la démarche permettra de transmettre les documents directement à la mairie de manière dématérialisée.





## **LA RECETTE DE VALERIE :**

### **GATEAU AU SPECULOOS.**

*Voici les ingrédients :*



200 g de spéculoos  
100 g de farine  
50 g de sucre roux  
3 œufs  
1 pincée de sel  
100 g de beurre mou  
200 ml de lait  
1 sachet de levure chimique

**ETAPE 1 :** Préchauffer le four à 180°C

Réduire les spéculoos en fine poudre à la fourchette, au pilon ou au mixer.

**ETAPE 2 :** Dans un saladier, battre le beurre et le sucre jusqu'à l'obtention d'une pâte crémeuse.



**ETAPE 3 :** Séparer les blancs des jaunes d'œufs.

Réserver les blancs et ajouter les jaunes, la farine, la levure, la poudre de spéculoos et le lait au mélange précédent.

**ETAPE 4 :** Monter les blancs en neige avec le sel et les incorporer dans le mélange à



base de spéculoos.

**ETAPE 5 :** Beurrer et fariner un moule, verser la pâte et cuire 30 minutes. Laisser bien refroidir avant de démouler.

**Bonne Dégustation !!**





# MOTS-MÊLÉS SORMONNAIS



Munissez-vous d'un stylo ou d'un feutre et retrouvez les noms de rues de la commune dans la grille de mots-mêlés. Les mots peuvent être écrits à l'horizontale, verticale, diagonale et même à l'envers.

J O N V X U A R T E D O U S S  
O O U H T U A I N T E U N E B  
N O N N E E A I A N N N É É E  
Q A B O H E L M W C O Y Z R I  
U R R R C U N F E S B K R P X  
E G V T O Z O I S S S P I A U  
T V I M C N H U A T S V R I A  
T A Y V D B H Z S T O U W R N  
E Z H E L A C N I E N L P É E  
S P R É C L E T U Z É O U V R  
B I Q U E T U K Q A U N F C W  
E Z E U O Z F U A P Y E É V U  
K S I D G B A L P R C I H R U  
Z G A L T Z A F H D L P O G I  
U R Y R E I T É M G H T E M A

BIQUET  
CAHUSSON  
COCHET  
CULOT  
DETRAU  
FONDERIE  
FONTAINE  
IRÉNÉE  
JONQUETTES  
MOULIN  
MÉTIER  
PAQUIS  
PRÉCLET  
PUSSEMAUX  
RENAUX  
VÉRIAPRÉ

**Formez ici la phrase mystère en assemblant les lettres non utilisées des 3 premières lignes.**

-----  
-----

## Conseil municipal du 24 septembre 2020

L' an 2020 et le 24 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) : M. JENNEPIN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : M. GAVAZZI Romain à M. DENEUX François

**Date de la convocation** : 15/09/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : M. SONZOGNI Jean-Luc

**Approbation du conseil du 13 aout 2020**

**Taxe aménagement 2021**

réf : 54\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire expose la situation actuelle des taux de la taxe d'aménagement.

A Savoir :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %, sauf sur les parcelles à 5%.

**Secteur à 5 %**

Parcelles N° 1-2-541-288-287

N° 6-7-8-9-14-15-289

N° 145-146-147-151-152-153-365-449-450

N° 149-157-160-161-190-192-193-479-480

Après échange il est décidé de remettre la ruelle de la fonderie au taux de 1% soit pour les parcelles : N° 6-7-8-9-14-15-289, tout comme le reste du village.

Les autres parcelles restent à 5% soit :

N° 1-2-541-288-287

N° 145-146-147-151-152-153-365-449-450

N° 149-157-160-161-190-192-193-479-480

**Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

réf : 55\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

## Subvention exceptionnelle à l'association "Les amis de l'école"

réf : 56\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil accorde une subvention exceptionnelle à l'association "Les Amis de l'école" d'un montant de 150 € suite à l'organisation de la fête patronale du 29 et 30 août 2020.

## Déclassement du chemin parcelle du moulin

réf : 57\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Par délibération du 06 novembre 2019 le conseil municipal avait décidé de transférer la propriété des parcelles A 441, A 442 et A 443 dit du chemin rural de Murtin à l'association foncière Murtin et Bogny, Remilly les Pothées et Sormonne. Compte tenu des remarques du contrôle de légalité il est nécessaire de procéder d'abord au déclassement du chemin de Murtin avant le transfert de propriété.

Le Maire expose la nécessité de saisir le tribunal administratif afin de désigner un commissaire enquêteur et d'ouvrir une enquête d'utilité publique afin de procéder à l'arrêté de déclassement.

Le conseil municipal donne son accord pour engager les formalités sous réserve de la prise en charge de l'ensemble des frais de transfert et d'enquête par l'association foncière.

## Travaux église et demande de subvention

réf : 58\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire présente au conseil le devis de traitement et restauration du maître-autel de l'église de la société Hélène DREYFUS. Après échange il est décidé de retenir le devis complet à savoir :

- phase 1 pour 6 680 € HT.
- phase 2 pour 12 100 € HT.
- prestation optionnelle pour 15 000€ HT.

Le conseil municipal charge le Maire de passer la commande et de faire la demande de subvention la plus élevée possible auprès de la conservation régionale des monuments historiques.

## Questions diverses :

### Demande d'un habitant

La demande a été solutionnée par l'entreprise PONCIN lors des travaux de pose des branchements pour l'assainissement collectif.

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'ASTRM afin de pouvoir utiliser le terrain de football pour l'entraînement des équipes de jeunes. Afin de traiter le dossier une réunion sera programmée entre la mairie, la communauté de communes et l'association Sormonne Sport Loisir.

Séance levée à: 21:07

## Conseil municipal du 22 octobre 2020

L' an 2020 et le 22 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) : M. PIART Steve

**Date de la convocation** : 09/10/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEHEUTRE Bruno

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire demande une minute de silence en l'honneur de M. Samuel PATY professeur, assassiné par un terroriste islamique.

## Approbation du conseil du 24 septembre 2020

### Adhésion de la commune de Sormonne au groupement de commande de fournitures d'électricité de la FDEA

réf : 59\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs règlementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés.

De ce fait la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Après présentation du tableau des consommations de la commune.

Le Conseil municipal :

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Sormonne, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

### Location de la salle des fêtes pendant les vacances scolaires et hors week-end

réf : 60\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Après échange le conseil municipal décide d'autoriser la location de la salle des fêtes pour une journée uniquement pendant les vacances scolaires et hors week-end. Cette décision concerne exclusivement les habitants de la commune.

Le tarif sera de 60€ avec un chèque de caution de 100€.

### Décision modificative- service de l'eau et de l'assainissement

réf : 61\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Afin de pouvoir payer la facture de redevance pour la pollution domestique, il convient de faire la modification suivante :

- 627 (services bancaires et assimilés) : - 350 €
- 701249 (redevance pour pollution domestique agence de l'eau) : + 350€

Après délibération le conseil municipal accepte la décision et autorise le Maire à faire la modification.

### Bons pour les anciens

réf : 62\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Comme les précédentes années le conseil fixe à 35 € le bon pour les anciens de plus de 65 ans à valoir au magasin Carrefour Contact. Cependant au vu de la crise sanitaire actuelle, il n'y aura pas de repas des anciens, le conseil municipal décide à titre exceptionnel de faire un bon supplémentaire de 25€.

La Mairie mettra également à disposition des habitants des sapins pour les personnes intéressées.

### Décision modificative- budget de la commune

réf : 63\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

Afin de prévoir le paiement de la facture de la F.D.E.A., il convient de faire la modification suivante :

- 2315 (installations, matériel et outillage techniques) : - 10 000 €
- 2041582 (subvention d'équipement) : + 10 000 €

Après délibération le conseil municipal accepte la décision et autorise le Maire à faire la modification.

## Complément de compte-rendu:

### Information SRADDET:

Le Maire présente le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé par la région grand est le 24 janvier 2020 et notamment la règle 16 de sobriété foncière visant à réduire la consommation foncière à l'horizon 2050.

A cette occasion une réunion aura lieu en début d'année avec les propriétaires de terrain constructible de la commune de Sormonne.

### Information assainissement collectif:

Le Maire informe de l'atterrissage financier des dépenses liées à l'assainissement.

Séance levée à: 21:00

## Conseil du 19 novembre 2020

L' an 2020 et le 19 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

**Présents** : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) : Mme DONGE Christine

**Date de la convocation** : 05/11/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MAURICE Valérie

## Approbation du conseil du 22 octobre 2020

### Opposition au transfert de la compétence " Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale " à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne

réf : 64\_2020

MAJORITE (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a transféré automatiquement la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » au bloc des compétences obligatoires des communautés de communes à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposaient. Les communes membres de Vallées et Plateau d'Ardenne s'étant opposées à ce transfert de compétence en 2017, celui-ci n'a pas eu lieu.

La loi ALUR prévoit également qu'un ECPI dans ce cas devient automatiquement compétent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce transfert n'a pas lieu si, dans les trois mois précédents cette échéance, au moins 25% des communes membres représentant 20% de la population s'y opposent.

Le territoire de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, constitué de 31 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme. Il est également important de souligner que de nombreux PLU ou cartes communales approuvés sur la CCVPA sont en cours de modification ou révision.

Il est rappelé que la carte communale de Sormonne a été approuvée le 10 novembre 2006.

Il faut également noter que :

- le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été approuvé en novembre 2019 ;

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord Ardennes, document de planification stratégique auquel devront se rendre compatibles les documents d'urbanisme communaux, est en cours d'élaboration.

Le transfert de la compétence à l'EPCI aurait pour conséquence l'élaboration du PLU intercommunal (PLUi) à l'échelle de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne dès qu'une commune du territoire souhaiterait réviser son document d'urbanisme. Les dispositions des PLU et cartes communales existants resteraient applicables jusqu'à l'approbation du PLUi.

Les maires des communes de Vallées et Plateau d'Ardenne interrogés sur cette thématique souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale.

Il doit être souligné que si le transfert de compétence n'a pas lieu, le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau, lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 26 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de document d'urbanisme,

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

**- s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne,**

## Adhésion à l'agence technique départementale des Ardennes (ATD08)

réf : 65\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d'une Agence Technique Départementale (ATD08) d'assistance au service des communes et leurs groupements, dénommée Agence Technique Départementale des Ardennes.

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous la forme d'un Etablissement Public Administratif dont l'objet est d'apporter aux communes et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance de nature technique, juridique ou financière sur leur demande.

A cette fin, elle aura pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires.

Les missions d'assistance proposées l'ATD08 consistent en :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition des besoins et l'établissement du programme, la consultation d'une maîtrise d'oeuvre privée études et/ou travaux, le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la méditation.
- L'agence accompagnera les communes sur toutes les questions relatives à la voirie communale, de la définition des besoins à la réalisation des travaux (AMO).
- Des formations diverses ; gestion du domaine public, analyse financière,.....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de la future adhésion à un tel organisme d'assistance :

-DECIDE d'adhérer à l'Agence Technique Départementale des Ardennes (ATD08) par la présente délibération pour une durée de 3 ans par tacite reconduction,

-S'ENGAGE à verser à l'ATD08 la participation financière approuvée lors de l'assemblée générale

## Décision modificative

réf : 66\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits en dépenses d'investissement afin de pouvoir mettre en paiement les frais d'annonce pour l'ouverture du marché des travaux de l'église, l'achat des chaises pour la salle de conseil et la réfection des toilettes de l'école comme suit :

2315 (installations, matériel et outillage techniques) : - 6500 €  
2033 (frais d'insertion) = + 500 €  
2183 (matériel de bureau) = + 2000 €  
2181 (installations générales, agencements et aménagements divers) = + 4 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,  
Vu le budget primitif 2020 adopté par délibération du conseil municipal du 23 juin 2020.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** les décisions modificatives.

## Paiement des dépenses d'investissement 2021- budget commune

réf : 67\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

**PRÉCISE** le montant des dépenses d'investissement :

chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) = 3 000 € pour 2020 soit 750 €

chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) = 50 000 € soit 12 500 €

chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 15 000 € soit 3 750 €

chapitre 23 (Immobilisation en cours) = 418 620.64 € soit 104 655.16 €

## Paiement des dépenses d'investissement 2021- budget eau et assainissement

réf : 68\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

M. le maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2020 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du



# LES CONSEILS MUNICIPAUX

budget primitif 2021, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

**PRÉCISE** le montant des dépenses d'investissement :

chapitre 21 (Immobilisations corporelles) = 31 500 € pour 2020 soit 7 875 €

chapitre 23 (Immobilisations en cours) = 1 282 140.24 € pour 2020 soit 320 535.06 €

## Engagement des travaux de l'église et lancement du marché

réf : 69\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire présente l'estimation des travaux de la voirie et de l'aménagement de la place de l'église pour un montant prévisionnel de 221 085 € H.T.

### a/budget principal

Libellé	Dépenses	recettes
Travaux préparations	3 600	
Terrassements/démolitions	15 875	
Voirie/revêtements/bordures	90 640	
Enfouissement réseaux secs	9 475	
Mobiliers/ garde du corps	5 850	
Espaces verts	1 125	
Pluvial	30 195	
Honoraire maitre d'œuvre	12 850	
Relevé topographique	750	
Diagnostic amiante	387	
Inspection télévisée réseau EP	428	
Retrait HAP	3 000	
Divers	400	

Subvention Vallées et Plateau d'Ardenne		36 000
Subvention DETR 20%		34 915
Emprunt		70 000
Autofinancement		33 660
<b>total</b>	<b>174 575</b>	<b>174 575</b>

### b/budget annexe eau

Libellé	Dépenses	recettes
Canalisation EP	24 000	
Branchements*	22 510	

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

Subvention DETR 20%		4 800
Autofinancement		41 710
total	<b>46 510</b>	<b>46 510</b>

\*branchements non subventionnables

Après échange le conseil municipal :

-DONNE son accord pour procéder au lancement des marchés.

-AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires et à signer le marché si celui-ci s'avère inférieur à l'estimation prévisionnelle.

-AUTORISE le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet DETR la plus élevée possible.

## Modification d'un emploi permanent vacant dans une commune de moins de 1 000 habitants

réf : 70\_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal;

***Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;***

***Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;***

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

- De modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'emploi permanent d'agent technique dans le grade d'adjoint technique territoriale relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans compte tenu du départ par voie de mutation de l'adjoint technique territorial, de grade d'agent technique territorial en 35/35ème. Ses fonctions seront les suivantes :

- entretien des espaces verts
- petits travaux de peinture, maçonnerie, électricité, plomberie, menuiserie
- bon relationnel.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'une grande polyvalence, du permis de conduire B, connaissance de l'utilisation des matériels des espaces verts et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

*Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.*

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

**- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**

**- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.**

Séance levée à: 21:50

## LES HORAIRES A CONNAITRE

### Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 – 18h30

Mardi : 9h00 – 12h00

Mercredi : 13h30 – 16h00

Jeudi : 9h00 – 12h00

Vendredi : 13h30 – 18h00

Permanences du maire et des adjoints :  
sur RDV

Accueil : Sophie TABIN

Tel : 0324549725

Adresse mail :  
[mairiedesormonne@wanadoo.fr](mailto:mairiedesormonne@wanadoo.fr)

Lien Facebook :

Site internet : [mairie-de-sormonne.e-monsite.com](http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com)

### Déchèterie Rimogne

mardi, mercredi, jeudi, vendredi,  
samedi (fermée le lundi)

10h00-12h00 (été 9h00-12h00)

14h00-17h00 (été 14h00-18h00)

Rocroi, Renwez, Les Mazures, voir site Mairie  
(Changement d'horaires au 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre)

---

### Collecte

Ordures ménagères : tous les mercredis

Sacs de tri: tous les jeudis

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

### PUBLICATION :

*Mairie de SORMONNE*

### Rédaction :

*Bruno LEHEUTRE, François DENEUX, Valérie MAURICE, Yoann VANZELLA*

### Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann VANZELLA, Valérie Maurice, Christine DONGE, Bruno LEHEUTRE, Patrick JENNEPIN, François DENEUX*

*Avec la participation de la Directrice : Hélène NICOLAS*

### Photographie :

*Bruno LEHEUTRE, Yoann VANZELLA, François DENEUX ? Patrick JENNEPIN*

### Impression :

*Mairie de SORMONNE*

**[mairiedesormonne@wanadoo.fr](mailto:mairiedesormonne@wanadoo.fr)**

